

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Championnat de France des Rallyes

Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices

Championnat de France des Rallyes Féminin

Championnat de France des Rallyes Team

Trophée Promotion Michelin

Clio Trophy France Asphalte

Stellantis Motorsport Rally Cup

Trophée Igol

Coupe de France des Rallyes Coefficient 4

Championnat de la Ligue des Hauts de France

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedutouquet.fr

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye

PROGRAMME ET HORAIRES

Samedi 31 Décembre 2022	8h00	Parution du règlement & ouverture des engagements	www.rallyedutouquet.fr
Lundi 27 février 2023	Minuit	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques	
Lundi 6 mars 2023	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 10 mars 2023	12h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications techniques	www.rallyedutouquet.fr
	16h00 – 19h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Samedi 11 mars 2023	07h00 – 12h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
	08h00 – 19h00	Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	
Dimanche 12 mars 2023	08h00 – 19h00	Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	
Mardi 14 mars 2023	16h00 – 19h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Mercredi 15 mars 2023	07h00 – 12h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Mercredi 15 mars 2023	07h00 – 19h00	Reconnaitances : 2 ^{ème} session, Jours 1 et 2 (voir détails)	
Jeudi 16 mars 2023	07h00 – 14h00	Reconnaitances : 2 ^{ème} session, jours 1 et 2 (voir détails)	

Jeudi 16 mars 2022	10h00 – 16h00	Base d'essai	CLENLEU
	17h00 – 22h00	Vérifications techniques obligatoires	Place du marché LE TOUQUET
	17h00 – 22h00	Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives	Place du marché LE TOUQUET
	16h00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des quatre saisons
	17h30– 22h30	Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques	Font de mer-Le Touquet
	18h00	Réunion de la direction de course	Salle des quatre saisons
	18h00	Réunion des chronométreurs	Salle des quatre saisons
	18h00	Tirage du trophée Michelin	Hôtel de ville
	18h30	Conférence de presse	Hôtel de ville
	23h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
	23h30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape	Salle des quatre saisons

Vendredi 17 mars 2023	09h00	Départ de la 1 ^{ère} étape	Front de mer-Le Touquet
	19h44	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Front de mer-Le Touquet
	23h30	Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape	Salle des quatre saisons

Samedi 18 mars 2023			Salle des quatre saisons
	00h00	Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	
	07h00	Départ de la 2 ^{ème} étape	Front de mer-Le Touquet
	17h48	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Front de mer-Le Touquet
		Vérifications finales dès l'arrivée	Le Touquet VINTAGE

LIEUX-ADRESSES PRINCIPALES

Information importante le parc d'assistance est situé sur les parkings de l'hippodrome (Plan communiqué prochainement)

LIEUX:

- | | |
|--|----------------------------------|
| • Parking Plateaux obligatoire : | Parking hippodrome |
| • Vérifications techniques | Place du marche-LE TOUQUET |
| • Conférence de presse | Palais de l'Europe |
| • Salle de Presse Georges COLIN : | Salle des quatre saisons |
| • PC Course, Salle du Collège, Organisation : | Salle des quatre saisons |
| • Parc fermé de départ / arrivée des étapes et du rallye : | Front de mer au Touquet |
| • Parc d'assistance : | Parkings du front de mer Touquet |
| • Village VIP, Podium : | Front de mer au Touquet |
| • Remise des prix | Front de mer au Touquet |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise du **16-17-18 mars 2023**, en qualité d'organisateur administratif et avec le concours du **Touquet Auto Club (TAC)** comme organisateur technique, de la Ville du Touquet Paris Plage, du département du Pas-de-Calais et de la région Nord Pas-de-Calais, ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

63^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

Ce Rallye sera suivi des rallyes dénommés ci-dessous :

25^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **16/11/2022** et enregistré sous le numéro **0323** et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation Le **5 DECEMBRE 2022** sous le numéro **28**

Organisateur Technique

Nom : Touquet Auto Club (TAC)
Président du comité d'organisation : **Jean-Marc ROGER**
06 51 58 79 91
jmroger@ffsa.org
Adresse du secrétariat : 359, Avenue du Commandant Maurice
Adresse du bureau du TAC : 62520 LE TOUQUET PARIS-PLAGE
(le bureau est situé au-dessus du restaurant l'Escale)
Téléphone :
E-mail : jmroger@ffsa.org

1.1p : OFFICIELS

Observateur de la FFSA

Observateur : **Michel LAROULANDIE**
Chauffeur : Pascal TUESTA 195862-0114

Collège des commissaires sportifs

Président : **Gilbert GIRAUD** **4864-0701**
Membres : Hervé BESSON 15182/0509
Marie-line EYERMANN 211680-0313
Secrétaire : Yveline GUILLOU 5055-1207

Direction de course

Directeur de course : **Pascal BATTE** **28230-0805**
Directeur de course adjoint et VHC : Jannick DAUBIGNE 6560-1504
Directeur de course adjoint : Gérard PLISSON 12943-0410
Directeur de course VHRS« Nouveau Départ » : Eugene CITERNE 10415-0114
Adjoints à la direction de course : Nathalie CHANTAGREL 9549-0801
Valérie DIEBOLT 12431-0114
Martine PICHELIN 18416-0111
Alain SZAFARCZYK 4793-0804

Directeurs de course délégués aux ES : Matthieu LANGLET 122227-0101
Serge FREVILLE 27121-0419
Alain ANGELMANN 214977-0302
Dimitri HEMBERT 205021-0112

Directeurs de course délégués au parc du Touquet :	Olivier DORPE (BEL)	316076-0116
Assistance	Olivier DORPE (BEL)	En cours
Dédicace Sainte-Céline :	Olivier DORPE (BEL)	En cours
Dédicace Hucqueliers :	Olivier DORPE (BEL)	En cours
Dédicace et repositionnement Etapes :	Olivier DORPE (BEL)	En cours

Médecin-Chef

Médecin : Dr Rachid DRIS 135484-0114

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable : Aurélie FERNANDES 6743-0102
Equipe 1 : Philippe AGOSTINIS 1270-0102

Equipe 2 : Guy LERBUT 179771-0106
 Clément MASCLEF 9632-0106

Commissaires techniques

Délégué FFSA et responsable : Christian BONIN 1188-0318
Délégué Adjoint FFSA : TAB
Délégué Stellantis Motorsport Rally Cup : Hervé HENO 5200-1110
Délégué Clio Trophy France : Sylvain ALANORE 178673-1411
Délégué Clio Trophy France : Laurent BLANCHOUD 52852-1411
Délégué Clio Trophy France : TAB

Membres : Jean-Louis AUBLE 4592-1317
Responsable nouveau départ : Laurent BRAURE 196163-0114

Jean-Michel DESSE 5538-0112

Jacques SALENNE 18219-1306
 Mickael SCHIEPTES 56540-0116
 Denis THUILLIER 17953-0112
 Francois GODET 173824-0112

Jean BOUQUET 3387-1306

Responsable des juges de faits: Jean-jacques HUBER 10866-0319

Equipe 1: Jean-jacques HUBERT 10866-0319
 Daniel LENGLET 1076

Equipe 2 : Annick NARGUET 1585-0101
 Patricia RICHEL 1591-0116

Equipe 3 : Pascal PONSENET 8910-0325
 Véronique POINSENET 8900-0325

Véhicules d'Encadrement

ORG 1 :	TAB Hubert VERGNORY	7092-1317
ORG 2 :	TAB Philippe DASZUCK	5879-0112
ORG 3 :	Damien VALLEE Laetitia VALLEE	205218-0114 205215-0114
Tricolore :	François LANGLET Maryline LOOTVOET	1559-0102 5938-0712
Autorité :	Daniel DESCAMPS Michel BOUIN	221662-0114 150063-1706
V.I.R. :	Dominique LAMARE Anthony VIGNERON	61008-0112 153186- 0112
000 B :	Laurent LAMBERT Thomas LEMIRE	205661-0114 35253-0111
000 A :	Yves GUILLOU Jean-michel FOULON	1995-1207 35885-0106
00 B :	Alain LHEUREUX Patrick PERRIN	4031-0112 6678-0112
00 A :	Xavier CALOIN	18045-0106
Damier :	Jean MISSWALD Anita MISSWALD	2212-0108 5763-0108

Presse

Responsable des relations avec la presse :	TAB	
Relations avec la presse :	Gilles GUILLON Frédéric DART	120224

FFSA

Président de la commission du Ch. de France :	Bernard DEMEUZOIS	1985-0407
Coordinateur promotion marketing CFR :	Philippe SOULET	42240-1499
Rédacteur réseaux sociaux FFSA :	Matthieu ANNE	186821-0615
Chargée de mission :	Anne BERNARD	
Speaker FFSA :	Philippe SOING	6307-1502

Président du Comité d'Organisation :	Jean-Marc ROGER
Président de la Ligue :	Jean-Marc ROGER
Président du Touquet Auto Club :	Philippe FLAMENT
Vice-Président :	Xavier CALOIN

Vice-Président :	Michael LACHERE
Secrétaire Générale :	Laetitia VALLEE
Relations avec les partenaires :	Philippe FLAMENT Jean-Marc ROGER

Responsable des équipes d'implantation : Nicolas GUILBERT
Gestion administratives : Karine ROGER

Membres : Damien VALLEE
Angéle MACREZ
Christophe DETAPPE
Quentin ROGER (Communication)
Maxence DESRUMAUX (Communication)
Corentin FORUNIER
Lucas ROGER

Responsable de l'accueil des officiels : Karine ROGER
Responsables des commissaires : Jean-Pierre LENGLET
Isabelle LENGLET
Responsables du livre de sécurité : François LANGLET- Daniel DESCAMPS
Responsable du parcours : François LANGLET- Daniel DESCAMPS

Coordinateur et responsable du parc d'assistance : **TAB**

Secrétariat & affichage : Michel DAUX
Speakers : Dominique HONVAULT

Informatique : PK SOFT
Liaisons radios : ALT GROUP EVENTS
Géolocalisation : Jean-Pierre BALLETT (VDS RACING)
Responsable du matériel : Daniel BONNAIRE

EQUIPES DES IMPLANTATIONS

Base d'essai : Daniel BONNAIRE

ES 1/5 : Daniel BONNAIRE
ES 2/6 : Alain DUMONT
ES 3/7 : Patrice SENECHAL
ES 4/8 : Gabriel RICHARD

ES 9/12 : Yves LAMADON
ES 10/13 : Jean-Michel BRUNEL
ES 11/14: Alain DUMONT

Parc fermé du Touquet : Services techniques de la Ville
Responsable du matériels : Daniel BONNAIRE
Parc d'Assistance du Touquet : TAB

Avec la collaboration des commissaires et des officiels de la ligue régionale des Hauts de France et des ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

1.2p : ELIGIBILITE

Le 63^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS compte pour :

- ✓ Championnat de France des Rallyes
- ✓ Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- ✓ Championnat de France des Rallyes Féminin
- ✓ Championnat de France des Rallyes Team
- ✓ Trophée Promotion Michelin
- ✓ Clio Trophy France Asphalte
- ✓ Stellantis Motorsport Rally Cup
- ✓ Trophée IGOL
- ✓ Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ✓ Championnat de la Ligue des Hauts de France

1.3p : VERIFICATIONS

IMPORTANT

Vérifications administratives obligatoires:

Elles auront lieu lors de la remise du road-book à l'Hôtel Holiday Inn- Avenue du maréchal Foch 62520 LE TOUQUET.
Tél : 03 21 06 85 85

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité,
- Licence valable pour l'année en cours,
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Les équipages recevront un bracelet lors des vérifications préliminaires (remise du Road-Book) inviolable pour le pilote et pour le copilote. Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée du rallye, y compris pour la base d'essai. Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le collège des commissaires sportifs.

Les équipages devront présentés au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le **jeudi 16 mars 2023** de 17h00 à 22h00 y compris les rallyes de doublures Place du marché au Touquet suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickers » (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications.

Vérifications techniques finales :

Elles auront lieu au garage **LE TOUQUET VINTAGE-AEROPORT DU TOUQUET** au Touquet immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Le taux horaire de la main-d'œuvre est fixé à **60 € TTC.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **63^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au **63ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 6 mars 2023** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement particulier ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **27 février 2023** à minuit.

Bulletin d'engagement à adresser :

QUENTIN ROGER

4 Domaine du bois d'epainchen

62 130 ROELLECOURT

3.1.10p : Le nombre des engagés est fixé au maximum à **160 pour le rallye moderne et 220**, tous rallyes confondus.

3.1.11p : Les droits d'engagement sont fixés à **1100 € + 50 € Système de géolocalisation**

- Les équipages inscrits à une coupe de marque : **1100€+ 50 € Système de géolocalisation**
- **Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France**
- **750 € + 50 € Système de géolocalisation** pour les pilotes de la Ligue Régionale des hauts de France licenciés pilotes et copilotes à condition que le **bulletin d'inscription soit transmis avant le Lundi 13 février 2023** à minuit (cachet de la poste faisant foi). **Après cette date pour les pilotes de la ligue Régionale des hauts de France licenciés pilotes et copilotes le montant de l'engagement est 950 € + 50 € Système de géolocalisation.**
- En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2300 €**.

3.1.12p : La demande d'engagement ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'engagements. Pour les engagements par mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les **48h du montant de l'engagement. Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 13 Mars 2023.**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2p : EQUIPAGES

3.2.9p : Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques.

3.2.10p : **Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.**

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p : ORDRE DES DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposera à l'organisateur pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- Les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion, les WRC, les R5 hors championnat,
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Les RGT/FRGT des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion, les RGT/FRGT hors championnat,
- Les concurrents des Coupes de Marque enregistrés à la FFSA seront positionnés prioritairement. (Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.),
- Les 2 roues motrices des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion,
- Les pilotes inscrits au Classement Promotion,
- Les pilotes des autres Coupes, Challenges ou Trophée.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après **la dernière ES courue de la 1ère étape**. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

4.1.3 : Pneumatiques

- Dans un souci d'équité sportive, tout pilote engagé **dans un rallye du Championnat de France sera** soumis à la règle de limitation (maximum 16 pneus par rallye, 12 pour les concurrents du CFR 2 roues motrices) et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye.

Des contrôles inopinés seront réalisés dès la sortie du 1er parc d'assistance jusqu'à l'arrivée du rallye.

4.3p : ASSISTANCE

Parking du front de mer-LE TOUQUET

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé **8 €/m²HT** selon les disponibilités de l'organisation.

Tout refueling est interdit sur les secteurs de liaison. La distance maximum entre deux parcs d'assistance est d'environ 130 km pour 60 km en ES.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, une plaque d'assistance gratuite obligatoire pour accéder au parc d'assistance. Des plaques supplémentaires, limitées à deux par équipage, pourront être acquises au prix de **180 €**.

Les parcs d'assistances seront ouverts uniquement du jeudi 16 mars 2023 à partir de 8h00 au dimanche 19 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende
Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toutes personnes n'ayant pas fait une demande préalable s'engage à des sanctions.

4.7p : CAMERAS ET APPAREILS DE PRISE DE VUE

- 1 **Caméras intérieures** : la fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers des sièges. Pour les caméras de type « crayon », elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau et le boîtier devra être fixé sur le plancher derrière les sièges (même type de fixation qu'une batterie).
- 2 **Caméras extérieures** : elles seront obligatoirement de type « crayon » et positionnées à l'intérieur du périmètre de la voiture vue du dessus. La fixation devra être mécanique. Le boîtier sera fixé comme indiqué au § 1. Dans le cas d'utilisation d'un support, la hauteur de celui-ci sera inférieure à 10 mm.
- 3 Les commissaires techniques devront vérifier le montage.
- 4 **Production d'images FFSA (Conforme au règlement CFR art 4.3.2)**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1p : IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essais. Les voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant « VOITURE VERIFIEE » qui sera appliqué après que la voiture de course aura été contrôlée.

5.2p : Pubicité

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du road-book.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **63^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** représente un parcours de **546,220 km** dont **195.140 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **280,560km** dont **96.220 km** en ES
- Etape 2 : **265.660 km** dont **98.920km** en ES

Epreuves Spéciales :

ES 1.5.	LEBIEZ-ROYON-SAINS LES FRESSINS-CREQUY	8.460 km
ES 2.6.	CREQUY-RIMBOVAL-EMBRY-SAINT MICHEL SOUS BOIS	14.540 km
ES 3.7.	HUMBERT-SEMPY-SAINT DENOOEUX-AIX EN ISSART	13.150 Km
ES 4.8.	CAMIERS-FRENCQ-LONGVILLIERS	11.960 Km
ES 9.14.	LA CALOTTERIE	11.720 km
ES 10.13.	ROUSSENT-LEPINE-BOIS JEAN-BUIRE LE SEC	14.790 km
ES 11.14.	HUCQUELIERS-BIMONT-PREURES-INXENT	22.950 km

Une base d'essai sera organisée à **Clenleu(voir article 7.5.20p) : + ou - 5km**
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

6.2.1p Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

Les reconnaissances seront limitées à 2 passages.

1 ^{ère} session	Samedi 11 mars 2023	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
	Dimanche 12 mars 2023	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
2 ^{ème} session	Mercredi 15 mars 2023	De 7h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
	Jeudi 16 mars 2023	De 7h00 à 14h00	ES Etapes 1 et 2

Le road-book sera à retirer à l'hôtel Holiday Inn, Avenue du Maréchal Foch 62520 LE TOUQUET 03 21 06 85 85 aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- Samedi 11 mars 2023 de 7h00 à 12h00
- Mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- Mercredi 15 mars 2023 de 7h00 à 12h00

Nombre de passages en reconnaissances : 2 passages maximum sont autorisés. Par n'importe quels moyens, des contrôles seront effectués pendant la durée des reconnaissances et en dehors des périodes autorisées.

6.4.6p **Rétroviseurs extérieurs** : Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

6.4.7p Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinages brutaux, de blocage de roue etc.). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

ARTICLE 7P.DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p : DEPART

Le rallye VHC partira derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être amenées dans le parc de départ, Avenue Sangy au Touquet, **le jeudi 16 mars 2023 de 17h30 à 22h30**. Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.
Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (210 mm x 140 mm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 120 mm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm), apposé de manière visible sur le capot avant, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 250 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

7.2p : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Signes distinctifs des commissaires :

- Chasuble rouge : Directeur d'épreuve
- Chasuble orange barrée : Chef de poste
- Chasuble blanc : Médecin
- Chasuble orange : Commissaire
-

7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDONS

Conforme au règlement standard de la FFSA

7.5.17.3p Dépannage :

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs sera mise à disposition lors de la prise du road-book).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.17.4p Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au : **03 21 81 47 19**.

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 16 mars 2023** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 16h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages. **Les reconnaissances seront autorisées**

Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 1^{er} janvier 2023 au Vendredi 17 mars 2023, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 CHAMPIONNAT PILOTES :

A l'issue de chaque rallye, un classement du Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

Le classement final du CFR "Pilotes" sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, tous ses points marqués (général + bonus) lors de la totalité des rallyes disputés

Sera déclaré Champion de France des Rallyes le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points.

Classement	Classe
1er	20 points
2ème	15 points
3ème	12 points
4ème	10 points
5ème	8 points
6ème	6 points
7ème	4 points
8ème	3 points
9ème	2 points
10ème	1 point

9.1.1 CHAMPIONNAT COPILOTES :

Les copilotes des pilotes inscrits au CFR bénéficieront d'une attribution de points selon les mêmes règles que celles définies pour les pilotes à l'art. 9.1

Le classement final du Championnat copilotes sera établi en retenant, pour chaque copilote, tous ses résultats.

9.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2 ROUES MOTRICES.

Le Championnat de France des Rallyes 2 roues motrices est réservé aux pilotes inscrits au CFR évoluant sur des voitures du 2 roues motrices des classes suivantes : R1, FR2, R2J, Rally5, R2, R3, Rally4, RGT/FRGT

9.2.1. CHAMPIONNAT PILOTES

A l'issue de chaque rallye, un classement réservé aux pilotes inscrits au CFR évoluant sur des voitures 2 roues motrices éligibles sera extrait du classement général du rallye. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

Classement	Classe
1er	20 points
2ème	15 points
3ème	12 points
4ème	10 points
5ème	8 points
6ème	6 points
7ème	4 points
8ème	3 points
9ème	2 points
10ème	1 point

Lorsqu'une classe comporte :

- de 1 à 3 partants: 50 % des points
- à partir de 4 partants: 100 % des points

Le classement final du CFR 2 Roues Motrices sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, tous ses points marqués (classe +bonus) lors de la totalité des rallyes disputés

Sera déclaré Champion de France des Rallyes 2 Roues Motrices le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points

9.2.2. CHAMPIONNAT COPILOTES

Les copilotes des pilotes inscrits au CFR 2 roues motrices bénéficieront d'une attribution de points selon les mêmes règles que celles définies pour les pilotes à l'art. 9.2.1.

Le classement final du Championnat copilotes 2 roues motrices sera établi en retenant, pour chaque copilote, tous ses résultats.

9.3 CHAMPIONNAT FEMININ : Voir règlement.

9.4 CHAMPIONNAT TEAM : Voir règlement.

9.5 CLASSEMENT PROMOTION : Voir règlement

9.7 POINTS DE BONUS

- Participation : 2 points seront attribués aux équipages inscrits aux CFR, figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.
 - Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages inscrits aux CFR, figurant au classement final du rallye (y compris pour les concurrents ayant pris un nouveau départ après abandon).
- ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : REMISE DES PRIX :

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants sont attribués.

Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif.

Par classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1 à 4 partants	25%E		
5 à 9 partants	50%E		
A Partir de 10 partants	1 x E	50%E	25%E
Féminin	50%E		

E représente le montant de l'engagement réellement payé (Hors tracking), plafonné au montant avec publicité optionnelle. Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

TROPHEE MICHELIN:

Conforme au Classement Promotion

De nombreuses coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée en fonction du classement. Le passage sur le podium se fera après l'arrivée. A leur arrivée dans le parc fermé d'arrivée, les concurrents doivent attendre les instructions des officiels.

10.3p : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE: Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Championnat de France Junior, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et le 3 premiers des coupes de marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (au PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

